

## **LA CAMPAGNE DE PROMOTION DEMARRE**



- Elle concerne les promotions individuelles pour les salariés de droit privé
- Les opérations de carrière pour les agents de droit public

### 3 types de situations à examiner:

- ✓ Les salariés n'ayant pas vu leur situation professionnelle modifiée depuis 3 ans révolus
- ✓ Les salariés ayant bénéficié d'une révision de leur situation depuis moins de trois ans, mais pour lesquels le manager estime justifier la formulation d'une demande de promotion
- ✓ Les salariés pour lesquels des aptitudes et un potentiel particulier ont été détectés et validés par le manager et le comité carrière Régional

## **L'ENSEMBLE DES PROPOSITIONS EST PRIORISEE PAR LE MANAGER**

### Les dates à retenir :

- ✚ 1 ère étape : Etude des situations individuelles au niveau local (jusqu'au 8 octobre 2015)
- ✚ 2 ème étape : Arbitrage des propositions au niveau régional (du 12 au 23 octobre 2015)
- ✚ 3 ème étape : Validation des décisions ( le 23 octobre 2015)

**Pour toute question ou information complémentaire,  
tu peux nous contacter:**

**Nicole LECUPPRE-DEVOLDRE ; Laurent BERNARD**

07 83 75 50 78

06 67 47 46 80

SNAP – Nord Pas de Calais : 03 28 76 14 31 ou sur

[syndicat.snap-npc@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.snap-npc@pole-emploi.fr)